



MONTPELLIER
DOJO
AIKIDO
TRADITIONNEL

Conditions générales d'inscription*

- Saison 2022 / 2023 -

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Portable : _____

E-mail (important pour être informé) : _____

L'association Montpellier Dojo Aïkido Traditionnel est assurée auprès de M.A.I.F., contrat n° 3981414R couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens des participants, l'indemnisation des dommages corporels. J'ai pris connaissance de l'étendue des garanties, et je suis informé de la possibilité de souscrire une assurance supplémentaire à titre personnel.

Merci de nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre santé (ou celle de votre enfant) que vous jugez utile de porter à notre connaissance, car pouvant représenter un risque lors de la pratique, pour vous ou votre entourage (ou pour votre enfant et son entourage) :

IMPORTANT

Remplir et signer :

- Les conditions générales d'inscription
 - L'attestation autorisant une intervention médicale en cas d'urgence
 - L'extrait du règlement intérieur
 - En cas de renouvellement d'adhésion, l'attestation relative au questionnaire de santé « QS SORT »
- COVID-19: Le dojo applique les règles sanitaires en vigueur.**

Joindre :

- Sauf en cas de virement, votre règlement par chèques (max. 3) à l'ordre de MDAT
- Un certificat médical pour une première inscription ou un 3ème renouvellement

Fait à : _____ Date : _____

SIGNATURE (des 2 parents ou du représentant légal pour les mineurs) :

* Les données recueillies dans ce dossier le sont en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, en aucun cas celles-ci ne seront cédées ou transmises à des tiers. En vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du Bureau de l'association MDAT



MONTPELLIER
DOJO
AIKIDO
TRADITIONNEL

Cotisation annuelle

- Saison 2022 / 2023 -

TARIF PLEIN ANNUEL :	240 €
TARIF REDUIT ANNUEL -25% : (moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, retraité, sur présentation d'un justificatif)	180 €
TARIF AU TRIMESTRE :	100 €
ADHESIONS MULTIPLES (famille, amis, collègues, etc.) :	Nous consulter

L'année de pratique au Dojo comprend trois trimestres correspondant à l'année scolaire : T1 (septembre – décembre), T2 (janvier – mars) et T3 (avril – juin). Tout trimestre entamé est dû.

Le Dojo est fermé pendant les vacances scolaires.

La cotisation comprend :

- l'inscription aux cours, incluant la location des salles, l'assurance des locaux et de l'association MDAT, votre participation aux stages, l'organisation d'événements conviviaux. Tous nos enseignants sont bénévoles.
- le paiement de la licence à l'association européenne EPA – ISTA (Europe Promotion Aïkido - International School of Traditional Aïkido) à hauteur de 35€, vous permettant de bénéficier d'une assurance personnelle vous couvrant en tant que pratiquant d'Aïkido.
- le règlement de l'adhésion à l'association MEAT (Montpellier Ecole d'Aïkido Traditionnel) à hauteur de 10€/enfant ou 20€/adulte, vous permettant d'accéder à tous les Dojos de l'école.

Vous bénéficiez de deux cours d'essai gratuits. La cotisation est due dès la participation au 3^{ème} cours.

Les tarifs annuels peuvent être réglés en trois mensualités consécutives. Règlement par chèque à l'ordre de MDAT ou par virement :

ASSO MTP DOJO AIKIDO TRADITIONNEL

IBAN FR76 1762 0300 0101 4235 8030 016 - BIC CCMNFR21XXX

Pour nous aider à mieux communiquer !

Comment avez-vous connu le Dojo ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Séance d'initiation | <input type="checkbox"/> Service des sports |
| <input type="checkbox"/> Affiche commerçant | <input type="checkbox"/> Démonstration | <input type="checkbox"/> Journal municipal |
| <input type="checkbox"/> Prospectus | <input type="checkbox"/> Annuaire associations | <input type="checkbox"/> Radio/presse |
| <input type="checkbox"/> Par connaissance | <input type="checkbox"/> Journée des associations | <input type="checkbox"/> Office de tourisme |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : | | |



MONTPELLIER
DOJO
AIKIDO
TRADITIONNEL

Autorisation d'intervention médicale pour les années 2022 et 2023

Un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Pour les mineurs, cette attestation doit être signée par les deux parents ou le représentant légal.

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

Autorise les responsables de l'association MDAT à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de :

Moi-même * / Mon Enfant *

Nom : _____ Prénom : _____

Y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Fait à : _____

Date : _____

Signature ** :

Signature ** :

* Rayer la mention inutile

** Précédée de la mention " lu et approuvé "



MONTPELLIER
DOJO
AIKIDO
TRADITIONNEL



Extrait du règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre association d'Aïkido Traditionnel. Voici quelques points importants du règlement intérieur de notre association. Merci d'en prendre connaissance.

L'aïkido n'est pas un sport, c'est un art martial. Notre association pratique et développe l'Aïkido Traditionnel dans une visée éducative et d'épanouissement personnel. **Art pacifique, sans compétition, ni catégorie, accessible à tous, chacun progresse à son rythme et suivant ses capacités, sans jugement ni discrimination.** Pour ce faire, nous concentrons nos efforts sur la qualité des enseignements suivant une démarche pédagogique spécifique aux arts martiaux. Dès son arrivée dans le Dojo, le débutant (Kohaï) est accueilli et accompagné par un ancien (Sempaï) qui l'aidera dans son apprentissage et lui expliquera l'étiquette à respecter pour que le Dojo conserve son organisation traditionnelle.

Pour les mineurs, l'association se dégage de toute responsabilité dans les trois cas suivants :

- en dehors des heures de cours, et à l'extérieur du dojo
- si l'enfant ne s'est pas présenté au cours,
- en cas de cours annulé.

Organisation des cours. Les cours ont lieu régulièrement chaque semaine sauf durant les vacances scolaires. Nos enseignants sont bénévoles et ont aussi une vie professionnelle et familiale. Parfois, ils peuvent être retenus par d'autres obligations. Généralement, le professeur se fait remplacer pour que le cours ait lieu. Mais il peut arriver que le cours soit annulé. Dans ce cas, le professeur vous prévient par message (SMS au numéro fournit ou à l'adresse e-mail). C'est la raison pour laquelle les parents, ou le tuteur légal, doivent chaque fois s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.

L'enseignant est le seul maître du Dojo. En Aïkido traditionnel, par respect de la discipline et pour la sécurité de chacun, le maître se garde le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique et le bon déroulement de la séance, ou qui aurait une attitude (ou des propos) déplacée ou dangereuse. Dans ce cas, sa cotisation lui sera remboursée au prorata du nombre de mois restants (hors frais de licence et d'assurance et sachant qu'un mois entamé est dû). Dans les autres cas - sauf situation exceptionnelle - l'inscription ne sera pas remboursée.

Le Dojo, un cadre à respecter. Concernant la pratique de l'Aïkido, nous sommes très attachés au cadre de l'enseignement. L'Aïkido se pratique dans un Dojo suivant des règles traditionnelles propres aux disciplines martiales japonaises. Hygiène, calme et respect y sont de rigueur. C'est un cadre nécessaire à un apprentissage de qualité et à la sécurité de chacun. Nos cours sont dispensés par des enseignants diplômés de l'école européenne d'Aïkido E.P.A. (*Europe Promotion Aikido*) ou leurs élèves les plus avancés. Tous suivent régulièrement des stages de formation pédagogique.

L'E.P.A. (Ecole Européenne d'Aïkido) est représentée ici par « Montpellier Ecole d'Aïkido Traditionnel » qui compte plusieurs Dojos affiliés (www.aikido-34-montpellier.com). L'intérêt de ce fonctionnement mutualiste est de permettre aux pratiquants de pouvoir s'entraîner dans tous les Dojos de l'école. C'est une possibilité offerte à chacun de s'investir un peu plus dans la pratique, mais ce n'est pas un dû. Il est important de se présenter auprès du professeur du Dojo lors de votre première visite, et de lui demander l'autorisation de pratiquer durant ses cours.

Toute l'équipe du MDAT reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous souhaite une bonne année de pratique.

Fait à : _____

Date : _____

Signature *:

Signature *:

* Des deux parents ou du représentant légal pour les mineurs - précédée de la mention " lu et approuvé "

**Attestation relative au questionnaire de santé
« QS-SPORT »
Saison 2022-2023**

(à renseigner uniquement en cas de renouvellement de licence)

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez cette année renouveler votre licence, vous devez remplir le questionnaire de santé "QS – SPORT" joint au présent formulaire d'inscription (voir la note en bas de page pour plus de précisions).
Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions, merci **d'attester** ci-dessous que tel est bien le cas.
Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, vous devrez nous fournir un **certificat médical** pour obtenir votre licence.

Je soussigné(e)
(*) en ma qualité de représentant légal de

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé "QS – SPORT" (Cerfa 15699*01)
(*) pour moi-même
(*) pour mon enfant

et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature :

(*) Rayer les mentions inutiles

Note : à dater du 1er juillet 2017, le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une discipline sportive (hors compétition et hors sports à contraintes particulières) n'est obligatoire que lors de la première demande de licence. Pour les deux renouvellements suivants, il vous sera demandé de remplir le questionnaire de santé (confidentiel) « QS – SPORT » (Cerfa 15699*01) ; si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives vous n'aurez pas à fournir de certificat médical. Lors du troisième renouvellement de licence, vous devrez à nouveau fournir un certificat médical puis, pour les deux années suivantes, simplement remplir le questionnaire de santé, et ainsi de suite.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.